

Composteurs individuels : début de l'enquête préalable

Depuis 2016, l'Agglo est engagée dans le déploiement du compostage individuel et collectif. Dès ce mois de mars, elle passe à la vitesse supérieure pour équiper un maximum d'habitants du territoire en débutant à Courdimanche.



La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise lance une grande campagne pour encourager le compostage individuel et ainsi réduire nos déchets tout en protégeant l'environnement. L'objectif est clair : permettre aux habitants en maison individuelle de valoriser leurs biodéchets directement chez eux grâce à un équipement et un accompagnement dédiés.

Un accompagnement au long cours

Dans cette démarche pro-active et ambitieuse, l'Agglomération met donc en œuvre un accompagnement au long cours. Un passage en porte à porte par des agents accrédités par l'Agglo sera réalisé pour diagnostiquer, promouvoir et sensibiliser au compostage. Viendront ensuite la livraison du composteur à domicile avec toutes les [informations utiles pour la pratique de ce nouveau geste](#). Des suivis réguliers sur les six premiers mois puis chaque année viendront parachever l'accompagnement.

Enquête préalable

Dès le mois de mars, un enquêteur se présentera à votre domicile afin de faire le point sur vos pratiques, répondre à vos questions et ainsi identifier votre besoin en composteur. Le cas échéant, dans les semaines qui suivront, un composteur vous sera livré à domicile et un accompagnement à son utilisation vous sera proposé.

L'enquête, la livraison et l'accompagnement au compostage seront assurés par la société Moulinot. Les personnes seront donc accréditées. Il s'agit bien de la seule société mandatée par la collectivité pour ces opérations de porte-à-porte. Ils seront munis d'un badge et d'une lettre d'accréditation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.